

Amundi Actions Emergents

Chercher à tirer parti du potentiel de croissance des marchés émergents

Fonds commun de placement (FCP) de droit français



Document marketing promotionnel à destination des clients particuliers.

- Amundi Actions Emergents n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.
- Le fonds Amundi Actions Emergents est un nourricier du compartiment Emerging World Equity de la SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois Amundi Funds.

Amundi Actions Emergents

Amundi Actions Emergents recherche une appréciation régulière du capital sur le long terme en sélectionnant les entreprises à fort potentiel de croissance issue de tous les marchés émergents. Son objectif : surperformer son indicateur de référence, le MSCI Emerging Markets, qui représente les principales sociétés des pays émergents, après prise en compte des frais, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 5 ans. Amundi Actions Emergents n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

1 Les marchés émergents : une forte dynamique de croissance

Affichant des niveaux de croissance significatifs, les pays émergents disposent aujourd'hui de nombreux points positifs : émergence d'une vaste classe moyenne, essor de la consommation, investissements publics et privés en progression constante, etc. Sur le plan macroéconomique, ces économies connaissent, en outre, une évolution positive de leur situation financière.

Dès lors, les pays émergents offrent potentiellement de réelles opportunités d'investissement.

2 Trois sources de performance potentielles

Dans le cadre d'une gestion active et fondamentale, l'équipe de gestion d'Amundi Actions Emergents combine trois stratégies complémentaires pour sélectionner les titres en portefeuille :

- allocation géographique (sélection des pays) : analyse de l'environnement macroéconomique des différentes économies émergentes (politiques monétaire et fiscale, équilibre de la balance des paiements).
- allocation sectorielle au sein de chaque pays : analyse des perspectives, des risques et des valorisations relatives des différents secteurs.
- sélection de valeur : analyse du potentiel économique de l'entreprise, de sa solidité financière, de ses perspectives de croissance, de sa valorisation relative intra-sectorielle, etc.

3 L'encadrement du risque au cœur du processus de gestion

Si les performances affichées par les marchés émergents sont potentiellement supérieures à celles des pays développés, les risques le sont aussi. Dès lors, l'encadrement des risques intervient à tous les niveaux du processus d'investissement. A titre d'exemple, l'allocation géographique constitue un facteur clé dans l'encadrement du risque du fait de disparités économiques et politiques qui existent entre les différents marchés.

Un différentiel de croissance en faveur des économies émergentes

Les marchés émergents présentent de solides perspectives de croissance pour les deux prochaines années, supérieures à celles des autres économies¹.

	CROISSANCE DU PIB (%) ¹		
	2024	2025	2026
Etats-Unis	2,7	2,1	2,0
Zone euro	0,8	1,0	1,2
Pays émergents	4,1	3,9	3,8
Monde	3,1	3,0	3,0

Source : Amundi Asset Management à février 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du compartiment, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

¹ Source : prévisions économiques d'Amundi Institute au 9 janvier 2025. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Amundi : le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux², Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours³.

Ses six plateformes de gestion internationales⁴, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

Risques

Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.

Autres risques liés au fonds :

- Risque géographique lié à la Chine
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux actions
- Risque lié à la couverture
- Risque de taux d'intérêt
- Risque lié aux fonds d'investissement
- Risque de gestion
- Risque de contrepartie
- Risque de défaut
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel
- Risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds, disponible sur https://www.amundi.fr/fr_part.

Avantages

- Économies en plein essor, les pays émergents affichent actuellement un potentiel de croissance nettement supérieur à celui des pays avancés⁵.
- Une gestion active et de convictions, basée sur une analyse tri-dimensionnelle (géographique, sectorielle, et par valeur) pour saisir les opportunités d'investissement là où elles se trouvent.
- Amundi, acteur majeur de la gestion actions émergents : 29 experts, plus de 16 milliards d'euros d'encours sous gestion⁶

² Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

³ Données Amundi au 30/12/2024.

⁴ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

⁵ Les comportements passés des marchés ne préjugent pas des comportements futurs

⁶ Données Amundi à fin décembre 2024.

Caractéristiques principales

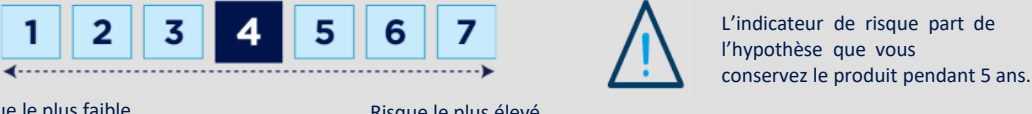
CODE ISIN	FR0010188383 – P (C)
Forme juridique	FCP de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	5 ans
Zone géographique	Marchés émergents
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, assurance-vie
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du fonds	15 juin 2005
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum: 1 ^{ère} / ultérieures	1 millième part(s) / 1 millième de part(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h00

Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Quels sont les risques ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Actions Emergents.

Classification SFDR*



Ce fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Avertissement

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur www.amundi.fr.

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : février 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

